Editorial du n°61

Michel Tozzi

On trouvera, dans ce numéro de Diotime, outre des rubriques habituelles (Dans la Cité, En classe, International...), deux dossiers spéciaux.

L'un, assez volumineux, sur **la question de la morale à l'école** (on trouvera des compléments dans le prochain numéro). C'est un enjeu essentiel aujourd'hui. Le précédent ministre français de l'Education Nationale, Vincent Peillon, a annoncé un nouvel "enseignement moral et civique" durant toute la scolarité, qui doit se mettre en place à la rentrée 2015. Ce projet donne lieu à des controverses. Pensons par exemple au point de vue de Ruwen Ogien, qui approuve une éducation à la citoyenneté, mais conteste, au nom d'une conception minimaliste de la morale, le droit de l'Etat à enseigner une "morale laïque" dans une démocratie pluraliste.

Pour nous la problématique consiste à savoir articuler :

- une éducation nécessaire à la citoyenneté, dont les valeurs républicaines, assez malmenées (pensons aux inégalités, aux interprétations différentes de la laïcité, aux incivilités etc.), doivent imprégner les élèves pour rendre possible un vivre ensemble démocratique ;
- avec une éducation qui sache développer le jugement moral des élèves, pour leur apprendre, à clarifier et hiérarchiser les valeurs pour décider ce qui leur semble bon, dans une "société des individus" (Marcel Gauchet) où règne un pluralisme des valeurs, et où chacun est appelé à "inventer sa vie". Et une éducation fondée sur la tradition française de la délibération rationnelle, mais aussi sur la sensibilité.

C'est ce type d'éducation au jugement moral personnel qui serait nouveau, l'enseignement de la morale en France, selon une étude d'universitaires québécois, ayant été jusque-là plutôt orienté vers l'éducation à la citoyenneté (cf. l'article de M.-F. Daniel et al dans Diotime n° 58).

L'autre dossier porte sur **l'utilisation des nouvelles technologies dans les pratiques philosophiques**, question délicate compte tenu du fort courant technophobe imprégnant les milieux philosophiques (Cf. M. Heidegger versus M. Serres).

Nous espérons que ces deux dossiers alimenteront la réflexion et la pratique de nos lecteurs.